

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23070060

le.

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

16 MAI 2023
Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0474 102 544**

Nom

(en entier) : **ACINACITTA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de la Gare Fleurie 16, 5100 Jambes**

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites et unanimes des actionnaires tenant lieu d'assemblée générale conformément à l'article 7:133 du Code des sociétés et des associations du 12 avril 2023 :

"[...]

3. DECISIONS ECRITES DES ACTIONNAIRES

3.1. Démission d'un administrateur

Les actionnaires prennent acte de l'acte de dissolution daté du 15 décembre 2022 de Platinum Grafton Sàrl, administrateur de la Société, ayant comme représentant permanent Monsieur Aurélien Bosc.

Du fait de la dissolution de Platinum Grafton Sàrl, son mandat d'administrateur de la Société prend fin. Tous les pouvoirs accordés à Platinum Grafton Sàrl en sa qualité d'administrateur lui sont par conséquent retirés à partir de cette date.

3.2. Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident de nommer en qualité d'administrateur de la Société, avec effet à compter du 15 décembre 2022, Pathé Holding BV, une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège est situé Barbara Strozziilaan 388, 1083 HN Amsterdam, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce néerlandaise (KVK) sous le numéro de dossier 818656852, ayant comme représentant permanent Monsieur Aurélien Bosc [...].

Pathé Holding BV exercera son mandat pendant une période de six ans venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2029.

[...]

3.3. Procuration

L'assemblée générale donne procuration à Samantha Kabeya, Eléonore Simonet, Camille Mauel-Flion et Maria Ninahualpa ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de la Société auprès du registre des personnes morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par les actionnaires.

"[...]".

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Eléonore SIMONET
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).